

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2022

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jacques DUCROCQ, le Maire.

Etaient présents : DUCROCQ Jacques, GORRILLOT Jean-Pierre, TOURNON Marie-José, BERLAK Colette, OCHIN Jean-François, MAZINGARBE Jean-Claude, BOULANGE Virginie, COMYN Dorothée, DERISQUEBOURG Laurence, LEMAHIEU Robert, OSSELIN Florence, DELBART Jacques, FONTAINE Christophe, LADEN Monique, PREVOT Erick, SCRIVE Anne-Marie, TIMMERMAN Guillaume, VANDORPE Damien, VANNOUQUE Yves, VILAIN Elisabeth

Absents ayant donné pouvoir : LAFAGES Thérèse à MAZINGARBE Jean-Claude, MARGUERITE Corinne à VANNOUQUE Yves, WYTS Xavier à LEMAHIEU Robert,

Secrétaire de séance : VANNOUQUE Yves

OBJET : APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FEVRIER 2022

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal approuve à l'**unanimité** le procès-verbal, avec prise en compte des remarques et questions de Madame TOURNON et de Monsieur DELBART.

Département du Nord
Arrondissement de Lille

Délib n° 15-03-2022



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an DEUX MIL VINGT DEUX,
Le 24 MARS à 20h00,

Date de convocation	17/03/2022
Date d'affichage	17/03/2022
En exercice	23
Présents	20
Ayant donné pouvoir	03
Total des votes	23

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jacques DUCROCQ, le Maire.

Etaient présents DUCROCQ Jacques, GORRILLOT Jean-Pierre, TOURNON Marie-José, BERLAK Colette, OCHIN Jean-François, MAZINGARBE Jean-Claude, BOULANGE Virginie, COMYN Dorothée, DERISQUEBOURG Laurence, LEMAHIEU Robert, OSSELIN Florence, DELBART Jacques, FONTAINE Christophe, LADEN Monique, PREVOT Erick, SCRIVE Anne-Marie, TIMMERMAN Guillaume, VANDORPE Damien, VANNOUQUE Yves, VILAIN Elisabeth

Absents ayant donné pouvoir : LAFAGES Thérèse à MAZINGARBE Jean-Claude, MARGUERITE Corinne à VANNOUQUE Yves, WYTS Xavier à LEMAHIEU Robert,

Secrétaire de séance : VANNOUQUE Yves

OBJET : COMPTE DE GESTION 2021

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Considérant :

Qu'il statue sur l'ensemble des opérations effectives du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021,

Qu'il statue sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Qu'il statue sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.



59 0 20 523

**PROJET DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
 SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2021**

Séance du 24 mars 2022

Délib n° 16-03-2022

Nombre de membres

Nombre de membres présents

Nombre de pouvoirs

Nombre de suffrages exprimés

Date de convocation

20

03

23

17/03/2022

Affiché le 23/03/2022
 ID : 069-215905233-20220325-DELIB162022.DE



Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Jacques DUCROCCQ, Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF 2021			
LIBELLE	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	ENSEMBLE
RECETTES	Résultats reportés	463 401,40 €	463 401,40 €
	Opération Exercice	1 045 444,40 €	3 873 701,44 €
	TOTAL	1 045 444,40 €	4 337 102,84 €
DEPENSES	Résultats reportés	159 410,00 €	159 410,00 €
	Opération Exercice	927 738,81 €	2 983 133,27 €
	TOTAL	1 087 148,81 €	3 142 543,27 €
RESULTATS EXERCICE 2021	Excédent	1 236 263,98 €	1 194 559,57 €
	Déficit	41 704,41 €	- €

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Ont signé au registre des délibérations :

Certifié exécutoire compte tenu de la réception en préfecture le 25/03/2022

et de la publication le

Fait à Sainghin en Méantois, le 25/03/2022

VOTE	Pour	23
	Contre	00
	Abstention	00

Pour expédition conforme,

Le Maire,

J. DUCROCCQ

	DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS 2021	Nombre de membres en exercice	23
		Nombre de membres présents	20
		Nombre de pouvoirs	03
	Séance du 24 mars 2022 Délib n° 17-03-2022	Nombre de suffrages exprimés	23
		Date de convocation	17/03/2022

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir procéder à l'affectation des résultats 2021.

Après avoir entendu l'intervention de ses membres, le Compte Administratif 2021 fait apparaître les résultats suivants :

AFFECTATION DES RESULTATS 2021 AU BUDGET PRIMITIF 2022	
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Résultats de l'exercice 2021	117 705,59 €
Résultats antérieurs (Report déficitaire du BP 2021)	- 159 410,00 €
Résultats de clôture 2021 / En report déficitaire au BP 2022 (Imputation 001)	- 41 704,41 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Résultats de l'exercice 2021	772 862,58 €
Résultats antérieurs (Report excédentaire du BP 2021)	463 401,40 €
Résultats de clôture de l'exercice 2021	1 236 263,98 €
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE 2021	1 194 559,57 €

Le Conseil Municipal ayant approuvé le Compte Administratif 2021, Compte tenu des Restes à Réaliser suivants :

Résultat cumulé d'investissement	- 41 704,41 €
Restes à réaliser en recettes	428 326,77 €
Restes à réaliser en dépenses	351 800,00 €
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE - SECTION INVESTISSEMENT	34 822,36 €

Considérant la volonté de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement au compte 1068 "Excédent de fonctionnement capitalisé" au BP 2022 de 0,00 €,

Considérant la nécessité d'affecter à la section de fonctionnement du BP 2022 au compte 002 "Résultat de fonctionnement reporté" le report à nouveau excédentaire suivant :

AFFECTATION AU BUDGET PRIMITIF 2022	
Résultats de clôture de l'exercice 2021 de la section de Fonctionnement	1 236 263,98 €
Besoin financement en investissement 2022 (Imputation 1068 au BP 2022)	- €
Résultat de Fonctionnement Reporté (Imputation 002 au BP 2022)	1 236 263,98 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Compte Administratif 2021 et son affectation des résultats au Budget Primitif 2022

Fait et délibéré à Sainghin en Mélantois, les jours, mois et an susdits.

Certifié exécutoire compte tenu
 de la réception en préfecture et de la publication le 25/03/2022
 Fait à Sainghin en Mélantois, le 25/03/2022

Pour expédition conforme,
 Le Maire,
J. DUCROCQ



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an DEUX MIL VINGT DEUX,
Le 24 MARS à 20h00,

Date de convocation 17/03/2022	
Date d'affichage 17/03/2022	
En exercice	23
Présents	20
Ayant donné pouvoir	03
Total des votes	23

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jacques DUCROCQ, le Maire.

Étaient présents DUCROCQ Jacques, GORRILLOT Jean-Pierre, TOURNON Marie-José, BERLAK Colette, OCHIN Jean-François, MAZINGARBE Jean-Claude, BOULANGE Virginie, COMYN Dorothee, DERISQUEBOURG Laurence, LEMAHIEU Robert, OSSELIN Florence, DELBART Jacques, FONTAINE Christophe, LADEN Monique, PREVOT Erick, SCRIVE Anne-Marie, TIMMERMAN Guillaume, VANDORPE Damien, VANNOUQUE Yves, VILAIN Elisabeth

Absents ayant donné pouvoir : LAFAGES Thérèse à MAZINGARBE Jean-Claude, MARGUERITE Corinne à VANNOUQUE Yves, WYTS Xavier à LEMAHIEU Robert,

Secrétaire de séance : VANNOUQUE Yves

OBJET : TAUX D'IMPOSITION 2022 DES TAXES DIRECTES LOCALES

Vu l'avis de la commission des Finances du 12 mars 2022,

Considérant la suppression du vote du taux de Taxe d'Habitation en 2021 (fixé depuis 2017 à 17,00 %),

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, vote les taux d'imposition 2022 des taxes locales suivantes :

Taxes Directes Locales		Voté en 2021	Propositions 2022
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)		33.79 %	33.79 %
Incluant	Taxe foncière départementale sur les Propriétés Bâties transférée aux communes	19.29 %	19.29 %
Incluant	Taxe Foncière Communale sur les Propriétés Bâties	14.50 %	14.50 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB)		36.64 %	36.64 %

Envoyé en préfecture le 25/03/2022

Reçu en préfecture le 25/03/2022

	DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE BUDGET PRIMITIF 2022		Nom Affiché	membres en exercice	5
			Nom ID	059-215905233-20220325-DELIB192022-DE	
	Séance du		Délib	Nombre de pouvoirs	
	24 mars 2022		n° 19-03-2022	03	
			Nombre de suffrages exprimés		23
			Date de convocation		17/03/2022

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif 2022 par chapitre de recettes et de dépenses :

BUDGET PRIMITIF 2022		
SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES		
002	Résultats de fonctionnement reporté	1 236 263,98 €
013	Atténuation des charges	30 000,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	128 500,00 €
73	Impôts et taxes	1 842 115,25 €
74	Dotations et participations	702 700,00 €
75	Autres produits de gestion courante	9 500,00 €
77	Produits exceptionnels	1 800,00 €
78	Reprise sur amortissements et provisions	200,00 €
TOTAL		3 951 079,23 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES		
011	Charges à caractère général	1 013 300,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 102 700,00 €
023	Virement à la section d'investissement	1 420 679,23 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 500,00 €
65	Autres charges de gestion courante	342 500,00 €
66	Charges financières	3 500,00 €
67	Charges Exceptionnelles	62 700,00 €
68	Dotations aux amortissements et provisions	200,00 €
TOTAL		3 951 079,23 €
SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES		
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	- €
021	Virement de la section de fonctionnement	1 420 679,23 €
024	Produits des cessions d'immobilisations	- €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 500,00 €
041	Opérations patrimoniales	- €
10	Dotations, fonds divers et réserves	219 391,05 €
13	Subventions d'investissement	393 722,55 €
16	Emprunts	43 420,15 €
TOTAL		2 082 712,98 €
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES		
TOTAL		2 082 712,98 €
DONT LES PROJETS DE DEPENSES D'INVESTISSEMENTS SUIVANTS		
Extension de la cantine		450 000,00 €
Etude en acquisition foncière		489 583,57 €
Rénovation & investissements à la mairie		170 400,00 €
Eclairage Public		125 000,00 €
Rénovation & investissements au groupe scolaire public		109 425,00 €
Aménagement ancienne poste		100 000,00 €
Rénovation & investissements au complexe sportif		92 000,00 €
Emprunts (remboursement du capital)		86 000,00 €
Affaires diverses		460 304,41 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Budget Primitif 2022 tel que présenté par Monsieur le Maire

Fait et délibéré à Sainghin en Mélançois, les jours, mois et an susdits.

Certifié exécutoire compte tenu de la réception en préfecture
et de la publication le 25/03/2022

Fait à Sainghin en Mélançois, le 25/03/2022

Pour expédition conforme,
Le Maire
J. DUCROCQ



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an DEUX MIL VINGT DEUX,
Le 24 MARS à 20h00,

Date de convocation	17/03/2022
Date d'affichage	17/03/2022
En exercice	23
Présents	20
Ayant donné pouvoir	03
Total des votes	23

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jacques DUCROCQ, le Maire.

Etaient présents DUCROCQ Jacques, GORRILLOT Jean-Pierre, TOURNON Marie-José, BERLAK Colette, OCHIN Jean-François, MAZINGARBE Jean-Claude, BOULANGE Virginie, COMYN Dorothee, DERISQUEBOURG Laurence, LEMAHIEU Robert, OSSELIN Florence, DELBART Jacques, FONTAINE Christophe, LADEN Monique, PREVOT Erick, SCRIVE Anne-Marie, TIMMERMAN Guillaume, VANDORPE Damien, VANNOUQUE Yves, VILAIN Elisabeth

Absents ayant donné pouvoir : LAFAGES Thérèse à MAZINGARBE Jean-Claude, MARGUERITE Corinne à VANNOUQUE Yves, WYTS Xavier à LEMAHIEU Robert,

Secrétaire de séance : VANNOUQUE Yves

OBJET : SUBVENTION COMMUNALE 2022 AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Budget Primitif (BP) 2022 de la commune,

Considérant que 12 000 € ont été dépensés par le CCAS en 2021,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**unanimité** :

DECIDE d'octroyer une subvention en 2022 de 18 000,00 € au CCAS de Sainghin-en-Mélantois.

PRECISE que cette somme, inscrite à l'article 657362 du BP 2022, est un plafond. La dépense communale sera ajustée en fonction des dépenses et des recettes réalisées par le CCAS en 2022.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an DEUX MIL VINGT DEUX,
Le 24 MARS à 20h00,

Date de convocation	17/03/2022
Date d'affichage	17/03/2022
En exercice	23
Présents	20
Ayant donné pouvoir	03
Total des votes	23

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jacques DUCROCQ, le Maire.

Etaient présents DUCROCQ Jacques, GORRILLOT Jean-Pierre, TOURNON Marie-José, BERLAK Colette, OCHIN Jean-François, MAZINGARBE Jean-Claude, BOULANGE Virginie, COMYN Dorothee, DERISQUEBOURG Laurence, LEMAHIEU Robert, OSSELIN Florence, DELBART Jacques, FONTAINE Christophe, LADEN Monique, PREVOT Erick, SCRIVE Anne-Marie, TIMMERMAN Guillaume, VANDORPE Damien, VANNOUQUE Yves, VILAIN Elisabeth

Absents ayant donné pouvoir : LAFAGES Thérèse à MAZINGARBE Jean-Claude, MARGUERITE Corinne à VANNOUQUE Yves, WYTS Xavier à LEMAHIEU Robert,

Secrétaire de séance : VANNOUQUE Yves

OBJET : SUBVENTIONS SCOLAIRES 2022

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,
Vu la loi du 31 décembre 1959, dite loi Debré,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**unanimité** :

DECIDE d'attribuer les subventions scolaires suivantes au titre de l'année 2022 :

SUBVENTIONS SCOLAIRES 2021		
Associations scolaires	Subventions 2021	Propositions 2022
Ecole et famille (Ecole Saint Joseph)	79 490,62 € (80 000,00 € voté)	90 000,00 €
Budget pédagogique – Ec. Publique	7 195,67 €	7 370,63 €
Activités intergénérationnelles – Ec. Publique	0,00 € (750,00 € voté)	750,00 €
Activités culturelles Ec. Publique primaire	750,00 €	750,00 €
Activités culturelles Ec. Publique maternelle	750,00 €	750,00 €

PRECISE que la subvention à l'organisme Ecole et Famille concerne la participation aux frais de l'école privée attribuée dans le cadre de la loi dite Debré encadrant strictement le financement obligatoire par les communes des charges de fonctionnement des écoles privées. Le montant voté est un maximum. Le versement de cette subvention est basé sur le calcul précis des dépenses effectivement constatées à l'école publique et du nombre d'enfants sainghinois fréquentant l'école privée.

PRECISE que la subvention Budget pédagogique concerne le financement par la commune du matériel pédagogique et qu'elle est calculée sur la base d'une dotation par enfants (44 € en 2022) en fonction du nombre d'enfants inscrits et présents depuis la dernière rentrée scolaire (185 enfants à la rentrée de janvier 2022). A ce calcul est retranché une partie des frais de fonctionnement de l'école (par exemple les frais des photocopies excédant le contrat d'exploitation des photocopieurs).

PRECISE que les subventions intergénérationnelles et culturelles sont versées sous réserve de réception par les élus délégués de tous les documents afférents (budget complet et projet pédagogique notamment).

PRECISE que ces subventions sont inscrites au Budget 2022 de la commune.

Département du Nord
Arrondissement de Lille

Délib n° 22-03-2022



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an DEUX MIL VINGT DEUX,
Le 24 MARS à 20h00,

Date de convocation	17/03/2022
Date d'affichage	17/03/2022
En exercice	23
Présents	20
Ayant donné pouvoir	03
Total des votes	23

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jacques DUCROCQ, le Maire.

Etaient présents DUCROCQ Jacques, GORRILLOT Jean-Pierre, TOURNON Marie-José, BERLAK Colette, OCHIN Jean-François, MAZINGARBE Jean-Claude, BOULANGE Virginie, COMYN Dorothée, DERISQUEBOURG Laurence, LEMAHIEU Robert, OSSELIN Florence, DELBART Jacques, FONTAINE Christophe, LADEN Monique, PREVOT Erick, SCRIVE Anne-Marie, TIMMERMAN Guillaume, VANDORPE Damien, VANNOUQUE Yves, VILAIN Elisabeth

Absents ayant donné pouvoir : LAFAGES Thérèse à MAZINGARBE Jean-Claude, MARGUERITE Corinne à VANNOUQUE Yves, WYTS Xavier à LEMAHIEU Robert,

Secrétaire de séance : VANNOUQUE Yves

OBJET : SUBVENTION « CLASSE DE DECOUVERTE » - CLASSES PRIMAIRES GROUPE SCOLAIRE ANTOINE DE SAINT EXUPERY & SAINT JOSEPH

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n° 35-06-2017 du 08 juin 2017 portant subvention aux classes primaires de découverte du groupe scolaire Antoine de Saint Exupéry et de l'école Saint-Joseph,

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

DECIDE d'attribuer une subvention par année scolaire, pour les « classes de découverte » :

- de l'école primaire Saint Exupéry
- de l'école privée Saint Joseph (classes primaires).

Cette aide s'élève à hauteur de 180 € par enfant et est plafonnée à 4 500,00 € par classe soit 9 000 € au total. Pour que cette aide financière soit attribuée, chaque « classe de découverte » devra :

- Comprendre deux classes complètes maximum par école

- Etre constituée de 4 nuitées minimum à l'extérieur de l'école

Un acompte de subvention pourra être accordée sur demande de l'école et transmission d'un dossier de demande comportant : le nombre d'enfants attendus en classe de découverte, la facture d'acompte demandée pour le voyage et la date du voyage.

Cet acompte pourra atteindre au maximum 1/3 de l'aide accordée par enfant (soit 60 €) soit un maximum de 3 000 €.

PRECISE que la dépense sera mandatée à réception de la liste des élèves (validée par la directrice d'école) et des factures correspondant aux frais de séjour et de transport.

PRECISE que cette délibération, transmise aux directrices des deux écoles concernées, sera applicable pour les dépenses engagées à partir de l'année scolaire 2021-2022 et pour les années suivantes.

PRECISE qu'elle permet l'organisation d'une classe de découverte par année scolaire (et donc potentiellement 2 classes de découvertes par année civile).

PRECISE que les directrices d'école indiqueront à la mairie avant le 1er janvier de chaque année le nombre de classe de découverte prévu pour l'année civile à venir.

Département du Nord
Arrondissement de Lille

Délib n° 23-03-2022



L'an DEUX MIL VINGT DEUX,
Le 24 MARS à 20h00,

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation	17/03/2022
Date d'affichage	17/03/2022
En exercice	23
Présents	20
Ayant donné pouvoir	03
Total des votes	23

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jacques DUCROCQ, le Maire.

Etaient présents DUCROCQ Jacques, GORRILLOT Jean-Pierre, TOURNON Marie-José, BERLAK Colette, OCHIN Jean-François, MAZINGARBE Jean-Claude, BOULANGE Virginie, COMYN Dorothée, DERISQUEBOURG Laurence, LEMAHIEU Robert, OSSELIN Florence, DELBART Jacques, FONTAINE Christophe, LADEN Monique, PREVOT Erick, SCRIVE Anne-Marie, TIMMERMAN Guillaume, VANDORPE Damien, VANNOUQUE Yves, VILAIN Elisabeth

Absents ayant donné pouvoir : LAFAGES Thérèse à MAZINGARBE Jean-Claude, MARGUERITE Corinne à VANNOUQUE Yves, WYTS Xavier à LEMAHIEU Robert,

Secrétaire de séance : VANNOUQUE Yves

OBJET : AUTORISATION DE TRAVAUX – PHASE 2 DE RENOVATION DU COMPLEXE SPORTIF

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

DECIDE de réaliser les travaux nécessaires à la phase 2 de rénovation du complexe sportif.

ENVISAGE un montant total de travaux de 30 800.00 € HT.

PRECISE que le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES HT	
Réfection sol ancienne salle de gymnastique	14 500.00 €
Installation de gradins amovibles	12 500.00 €
Rénovation des douches	3 800.00 €
TOTAL	30 800.00 €
RECETTES	
Autofinancement	18 480.00 €
Subvention sollicitée à le Métropole Européenne de Lille (40 %)	12 320.00 €
TOTAL	30 800.00 €

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les partenaires financiers potentiels suivants :

- Métropole Européenne de Lille : Fonds de concours Sports
- Tout autre organisme susceptible de soutenir ce type de projet.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ces partenariats financiers.

CERTIFIE que l'opération n'a fait l'objet d'aucun commencement d'exécution au sens de l'article 8 du décret n°99-1060 du 16 décembre 1999 relatif aux subventions de l'Etat pour des projets d'investissement.

S'ENGAGE à assurer le financement complémentaire à l'éventuelle intervention d'organismes de subventions et à maintenir les ouvrages subventionnés en bon état d'entretien.

S'ENGAGE à informer les éventuels partenaires financiers de toute modification susceptible d'intervenir dans la mise en œuvre du projet.

PRECISE que les crédits budgétaires nécessaires à l'opération seront prévus au budget communal.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an DEUX MIL VINGT DEUX,
Le 24 MARS à 20h00,

Date de convocation	17/03/2022
Date d'affichage	17/03/2022
En exercice	23
Présents	20
Ayant donné pouvoir	03
Total des votes	23

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jacques DUCROCQ, le Maire.

Etaient présents DUCROCQ Jacques, GORRILLOT Jean-Pierre, TOURNON Marie-José, BERLAK Colette, OCHIN Jean-François, MAZINGARBE Jean-Claude, BOULANGE Virginie, COMYN Dorothée, DERISQUEBOURG Laurence, LEMAHIEU Robert, OSSELIN Florence, DELBART Jacques, FONTAINE Christophe, LADEN Monique, PREVOT Erick, SCRIVE Anne-Marie, TIMMERMAN Guillaume, VANDORPE Damien, VANNOUQUE Yves, VILAIN Elisabeth

Absents ayant donné pouvoir : LAFAGES Thérèse à MAZINGARBE Jean-Claude, MARGUERITE Corinne à VANNOUQUE Yves, WYTS Xavier à LEMAHIEU Robert,

Secrétaire de séance : VANNOUQUE Yves

OBJET : AUTORISATION DE TRAVAUX – TRAVAUX DE RENOVATION DU GROUPE SCOLAIRE PUBLIC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**unanimité** :

DECIDE de réaliser des travaux de rénovation du groupe scolaire public

ENVISAGE un montant total de travaux de 64 000.00 € HT.

PRECISE que le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES HT	
Rénovation de la salle de motricité – Plâtrerie & isolation	18 900.00 €
Rénovation de la salle de motricité – Peinture & revêtements de sols	8 900.00 €
Rénovation de la salle de motricité – Electricité	4 000.00 €
Rénovation de la salle de motricité – Stores	1 300.00 €
Rénovation de la salle de motricité – Achat d'une structure de motricité	4 600.00 €
Passage en LED des éclairages intérieurs & extérieurs	15 000.00 €
Rénovation du parc de la salle informatique	6 800.00 €
Réaménagement de la salle informatique & de la bibliothèque	4 500.00 €
TOTAL	64 000.00 €
RECETTES	
Autofinancement minimum de la commune	12 800.00 €
Organismes financeurs	51 200.00 €
TOTAL	64 000.00 €

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les partenaires financiers potentiels suivants :

- Métropole Européenne de Lille : Fonds de concours Sports & Transition énergétique
- Métropole Européenne de Lille : Certificats d'économies d'énergie
- Conseil Départemental du Nord : Aide Village et Bourgs
- Etat : Socle numérique des écoles
- Tout autre organisme susceptible de soutenir ce type de projet.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ces partenariats financiers.

CERTIFIE que l'opération n'a fait l'objet d'aucun commencement d'exécution au sens de l'article 8 du décret n°99-1060 du 16 décembre 1999 relatif aux subventions de l'Etat pour des projets d'investissement.

S'ENGAGE à assurer le financement complémentaire à l'éventuelle intervention d'organismes de subventions et à maintenir les ouvrages subventionnés en bon état d'entretien.

S'ENGAGE à informer les éventuels partenaires financiers de toute modification susceptible d'intervenir dans la mise en œuvre du projet.

PRECISE que les crédits budgétaires nécessaires à l'opération seront prévus au budget communal.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an DEUX MIL VINGT DEUX,
Le 24 MARS à 20h00,

Date de convocation	17/03/2022
Date d'affichage	17/03/2022
En exercice	23
Présents	20
Ayant donné pouvoir	03
Total des votes	23

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jacques DUCROCQ, le Maire.

Etaient présents DUCROCQ Jacques, GORRILLOT Jean-Pierre, TOURNON Marie-José, BERLAK Colette, OCHIN Jean-François, MAZINGARBE Jean-Claude, BOULANGE Virginie, COMYN Dorothee, DERISQUEBOURG Laurence, LEMAHIEU Robert, OSSELIN Florence, DELBART Jacques, FONTAINE Christophe, LADEN Monique, PREVOT Erick, SCRIVE Anne-Marie, TIMMERMAN Guillaume, VANDORPE Damien, VANNOUQUE Yves, VILAIN Elisabeth

Absents ayant donné pouvoir : LAFAGES Thérèse à MAZINGARBE Jean-Claude, MARGUERITE Corinne à VANNOUQUE Yves, WYTS Xavier à LEMAHIEU Robert,

Secrétaire de séance : VANNOUQUE Yves

OBJET : AUTORISATION DE TRAVAUX – REHABILITATION DE L'ANCIENNE POSTE EN LOGEMENT D'URGENCE

DELIBERATION ANNULEE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an DEUX MIL VINGT DEUX,
Le 24 MARS à 20h00,

Date de convocation	17/03/2022
Date d'affichage	17/03/2022
En exercice	23
Présents	20
Ayant donné pouvoir	03
Total des votes	23

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jacques DUCROCQ, le Maire.

Etaient présents DUCROCQ Jacques, GORRILLOT Jean-Pierre, TOURNON Marie-José, BERLAK Colette, OCHIN Jean-François, MAZINGARBE Jean-Claude, BOULANGE Virginie, COMYN Dorothee, DERISQUEBOURG Laurence, LEMAHIEU Robert, OSSELIN Florence, DELBART Jacques, FONTAINE Christophe, LADEN Monique, PREVOT Erick, SCRIVE Anne-Marie, TIMMERMAN Guillaume, VANDORPE Damien, VANNOUQUE Yves, VILAIN Elisabeth

Absents ayant donné pouvoir : LAFAGES Thérèse à MAZINGARBE Jean-Claude, MARGUERITE Corinne à VANNOUQUE Yves, WYTS Xavier à LEMAHIEU Robert,

Secrétaire de séance : VANNOUQUE Yves

OBJET : DELIBERATION ANNUELLE AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – I - 2°,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel en prévision de la période d'été pour renforcer les services techniques pour les espaces verts et le fleurissement pour la période du 1^{er} mai au 31 octobre 2022 inclus,
Considérant qu'il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité en application de l'article 3 - I – 2° de la loi n°84-53 précitée,

Sur le rapport de ses membres,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

AUTORISE Monsieur le Maire à recruter un agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activités pour une période de 6 mois, en application de l'article 3 – I - 2° de la loi n° 84-53 précitée.

A ce titre, est créé un emploi à temps complet dans le grade d'adjoint technique, relevant de la catégorie C, pour exercer les fonctions d'agent polyvalent aux espaces verts.

Monsieur le Maire sera chargé de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de leur profil. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence. Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

OBJET : AFFAIRES DIVERSES

- Présentation de l'avancement du projet de Maison d'autiste
- Information sur la datation de la grange de la Ferme du Tilleul
- Informations sur la nécessité de demander aux camions Esterra de ralentir durant leurs tournées
- Retours sur les spectacles de rue organisés le 19 mars 2022
- Informations sur la présence de crapauds dans la rue Delobel

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h46

CONSEILLERS MUNICIPAUX	POUVOIR A	SIGNATURE DE LA PERSONNE PRESENTE EN REUNION
BERLAK Colette		
BOULANGE Virginie		
COMYN Dorothée		
DELBART Jacques		
DERISQUEBOURG Laurence		
DUCROCQ Jacques		
FONTAINE Christophe		
GORRILLOT Jean-Pierre		
LADEN Monique		
LAFAGES Thérèse	MAZINGARBE Jean-Claude	
LEMAHIEU Robert		
MARGUERITE Corinne	VANNOUQUE Yves	
MAZINGARBE Jean-Claude		
OCHIN Jean-François		
OSSELIN Florence		
PREVOT Erick		
SCRIVE Anne-Marie		
TIMMERMAN Guillaume		
TOURNON Marie-José		
VANDORPE Damien		
VANNOUQUE Yves		
VILAN Elisabeth		
WYTS Xavier	LEMAHIEU Robert	